

Eglise et pédophilie: la tolérance zéro n'est pas pour tout de suite

par **Régine et Guy Ringwald**

Marie Collins a démissionné de la Commission pontificale pour la protection des mineurs : annoncée au Pape et au Cardinal O'Malley le 9 février, sa démission a été rendue publique le 1^{er} mars et a pris effet ce même jour. La nouvelle a fait grand bruit: elle mérite qu'on s'y arrête parce qu'elle révèle les difficultés que rencontre l'Eglise catholique pour faire face au lourd et douloureux problème de la pédophilie. De la mise en place de la commission aux remous actuels, on peut toucher la difficulté pour l'Institution de traiter, avec un esprit nouveau, ce grave problème.

La Commission Pontificale

Au début de 2014, le Pape François crée la Commission Pontificale pour la protection des mineurs. Elle a pour but de faire des propositions pour l'avenir, de nature à traiter le problème de la pédophilie dans l'Eglise. Placée sous la présidence du Cardinal Sean O'Malley, elle comporte à l'origine huit personnes, mais le nombre est étendu à dix-sept en fin d'année pour diversifier l'origine de ses membres. Ceux-ci viennent de différents pays, y compris d'Afrique, deux d'entre eux ont été victimes d'abus sexuels par des prêtres quand ils étaient enfants, Marie Collins et Peter Saunders.

Le Cardinal O' Malley est connu pour être l'archevêque de Boston, poste où il a repris une lourde succession. Un scandale dans la gestion de quelques 500 cas de pédophilie: 90 millions de dollars de dédommagement, nécessité de vendre l'archevêché! Avant cela, il avait traité d'autres cas du même genre à Fall River (Massachusetts) et à Palm Beach, en Floride. Il jouit d'un certain crédit, et passe pour un partisan sincère de la "tolérance zéro". Sur d'autres sujets (avortement, contraception, mariage de couples homosexuels), il a adopté les positions conservatrices de l'épiscopat américain. En tout cas, sa nomination à la tête de la Commission n'est pas discutée.

Certains pensaient que cette commission aurait pour but de faire un grand ménage tant en ce qui concerne les prêtres pédophiles que l'attitude des évêques qui consistait à faire en sorte que ces choses ne se sachent pas. En fait, la mission de la Commission fut d'établir les moyens de prévention pour éliminer le problème. Elle n'avait qu'un rôle consultatif et devait faire des recommandations. Mais elle n'a pas de moyens pour faire mettre en œuvre les actions qu'elle préconise, ni d'ailleurs pour en assurer le suivi.

Un premier départ

Peter Saunders a été victime d'abus sexuels par un prêtre lorsqu'il était enfant. Il a fondé et dirige toujours en Grande Bretagne la NAPAC (National Association for People Abused in Childhood).

Le 6 février 2016, la Commission annonce que Peter Saunders a demandé à se tenir temporairement à l'écart des travaux de la commission, le temps de « voir la meilleure manière de soutenir son travail ». Peter Saunders fait savoir qu'il n'a rien demandé, mais qu'il a été évincé par un vote de la commission elle-même, ce qu'il n'accepte pas. Il demande à pouvoir en référer au Pape qui l'a nommé (aucune suite à notre connaissance). Il exprime de fortes réserves quant à l'attitude de la hiérarchie et à sa volonté de traiter au fond le problème. Avant le début de la réunion de la Commission, il avait critiqué dans une interview au Los Angeles Times les conditions de travail: "*La dernière réunion en octobre (2015) a été un non-événement. On m'a dit que Rome ne s'était pas faite en un jour, mais le problème, c'est qu'il ne faut que quelques secondes pour violer un enfant.*"

A ce moment-là, Peter Saunders avait introduit à la Commission une demande d'audience émanant de Juan Carlos Cruz, une des victimes de Karadima, qui fait partie du groupe qui mène les poursuites contre Barrosⁱⁱ, au Chili, et qui était porteur de deux lettres à l'intention de la Commission. Celle-ci refuse d'en prendre connaissance, au motif qu'elle n'a pas compétence pour traiter les problèmes particuliers (pourtant, Hans Zollner, membre de la Commission, nous dit aujourd'hui qu'elle a entendu des centaines plaignants).

Mary Collins se désolidarise de Peter Saunders, arguant que la Commission travaille avec beaucoup de sérieux, sous la houlette du Cardinal O'Malley. Toutefois, elle n'est pas tout-à-fait confiante. Si elle n'a pas de doute sur le sérieux et le désir de bien faire de ses collègues de la Commission, elle émet ouvertement des réserves sur la suite que la Curie sera disposée à donner aux résultats de ses travaux. « *Je n'ai pas la même confiance en ceux dont la tâche est de travailler au sein du Vatican et de mettre en forme nos propositions quand elles auront été approuvées par le Pape* ⁱⁱⁱ ». C'est bien là, aujourd'hui, la cause de sa démission.

Peter Saunders avait aussi, quelque temps avant, mis en cause le Cardinal Pell, Cardinal Préfet pour le Secrétariat pour l'Économie, et membre du C9. Celui-ci est en effet accusé d'avoir couvert des cas d'abus sur mineurs lorsqu'il était Archevêque de Melbourne, puis de Sidney^{iv}. Depuis, le Cardinal Pell est l'objet de poursuites de la part de la Justice australienne.

Marie Collins.

Avant Marie Collins, un autre membre de la commission avait démissionné, fin 2015, Claudio Papale, un canoniste. Il avait invoqué des raisons personnelles, et jamais aucune autre explication n'a été avancée. Avec Marie Collins, cela fait donc trois membres qui auront quitté la commission, dont les deux anciennes victimes.

L'annonce de la démission de Marie Collins n'est pas passée inaperçue: douche froide pour certains, sonnette d'alarme pour d'autres. La raison est donnée clairement par l'intéressée: manque "*honteux* " de coopération d'une partie de la curie, "*en particulier de la part du dicastère le plus impliqué dans la question des abus sexuels*". On comprend tout de suite "la Congrégation pour la Doctrine de la Foi".

Marie Collins accuse formellement certains secteurs de la curie de faire obstacle au travail de la Commission: *«La réticence de certains dans la Curie vaticane à mettre en œuvre des recommandations ou à coopérer avec une commission dont l'objectif est d'améliorer la sécurité des enfants et des adultes vulnérables dans le monde est inacceptable»*. Elle ne met pas en cause, bien au contraire, le soutien du Pape mais, dit-elle: les déceptions ont été "constantes", en dépit de l' "approbation du Pape François de toutes les recommandations faites par la commission".

Elle dénonce encore une incohérence, fondamentale à ses yeux: *"Il m'est impossible d'écouter des déclarations publiques sur la profonde préoccupation de l'Eglise pour ceux dont la vie a été détruite par des abus, et de voir en même temps qu'une congrégation du Vatican refuse de seulement recevoir leurs lettres"*. Elle juge *"dévastateur qu'en 2017, ces hommes puissent encore placer d'autres préoccupations avant la protection des enfants et des adultes vulnérables"*.

Plusieurs faits précis sont mis en avant par Marie Collins:

- La Commission avait formulé le souhait que toutes les victimes qui s'adressent à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi reçoivent une réponse. Si élémentaire que puisse paraître une telle recommandation, elle ne fut jamais mise en œuvre. Selon le Cardinal Müller, c'est le rôle des évêques que de traiter les cas qui relèvent de leur diocèse. Pour Marie Collins, cette déclaration a été *"la goutte d'eau qui a fait déborder le vase"*.
- un ensemble de directives pratiques avait été élaboré, à l'intention des conférences épiscopales du monde entier, mais ces directives n'ont pas été publiées. Or on sait que lorsqu'un cas de pédophilie est mis au jour, c'est au niveau de l'évêque que sont prises les décisions, et donc que c'est à ce niveau qu'il y aurait besoin de directives claires.
- la commission avait demandé qu'un tribunal soit instauré au sein de la CDF pour juger les évêques qui ne se conformeraient pas aux directives, et feraient montre de négligence dans les cas de pédophilie survenant dans leur diocèse. Le Pape avait approuvé cette mesure qui fut annoncée en juin 2015. Mais le tribunal ne fut jamais créé. Voyant cela, le Pape François a émis, en juin 2016, un motu proprio *"comme une mère aimante"* indiquant aux différents dicastères concernés la conduite à tenir. Mais selon Marie Collins, il est impossible de savoir si ces dispositions ont véritablement pris effet.

Marie Collins a aussi des regrets sur la faiblesse des moyens accordés à la Commission. Ces trois dernières années, *"je n'ai jamais eu l'occasion de rencontrer le pape et de lui parler, mais si j'avais pu, je lui aurais demandé:*

1. *de donner à la commission la responsabilité et le pouvoir de superviser la mise en œuvre des recommandations lorsqu'elles sont approuvées »*,
2. *de lui donner aussi un budget suffisant et indépendant pour faire son travail sans que chaque élément de dépenses passe par le processus interne d'approbation du Vatican »*;
3. *de supprimer la restriction sur le recrutement de personnel professionnel de l'extérieur du Vatican »*.

Une mise au point cinglante

Dans un entretien au "Corriere de la Sera" du 5 mars, le Cardinal Müller, mis en cause très directement, malgré les précautions de style, avait voulu disculper la Congrégation qu'il préside. *"Je pense que nous devrions mettre fin à ce cliché, l'idée qu'il y a d'un côté le pape qui veut la réforme et d'un autre un groupe de résistance qui voudrait la bloquer"*.

Sur le changement dans le traitement des victimes, consistant d'abord à répondre à leurs lettres, le Cardinal considère que *"la Commission a seulement formulé une demande de répondre aux victimes"*.

Quant à une procédure concernant tous les évêques, *"il s'agit d'un malentendu"* sur le fait que *"ce dicastère, à Rome, pourrait s'occuper de tous les diocèses et ordres religieux dans le monde. Cela ne respecterait pas le principe légitime de l'autonomie des diocèses et de la subsidiarité"*.

Le tribunal destiné à juger les évêques? Il s'agissait d'un "projet", *mais après un intense dialogue avec les différents dicastères concernés ..., on a conclu que, pour faire face à d'éventuelles négligences délictueuses des évêques, nous avons dans la compétence du dicastère pour les évêques, les instruments et les moyens juridiques"*. Tout peut donc continuer comme avant: il faut croire que la commission avait traité un faux problème.

Il dit encore n'avoir jamais rencontré Marie Collins, mais être prêt à le faire.

Dans une lettre ouverte au ton souvent incisif, publiée le 14 mars par NCR^v, Marie Collins répond point par point, et en détail.

Sur le tribunal, *"c'était un projet dites-vous, seulement un projet?"* Si on se réfère à l'annonce publique, le 10 juin 2015, on peut voir que *"des actions spécifiques avaient déjà été approuvées par le Saint Père"*, y compris *"la mise en place d'une nouvelle section juridique au sein de la CDF, la nomination du personnel stable nécessaire, la nomination d'un Secrétaire pour assister le Préfet"* (de la Congrégation). *"La Commission Pontificale en a fait la recommandation, le Conseil des Cardinaux et le Pape l'ont approuvé, et il fut ensuite rejeté par votre Congrégation...Une question me vient à l'esprit: si tous les moyens nécessaires étaient en place pour traiter le cas d'un évêque négligent eu égard au respect de la protection des mineurs face aux abus, pourquoi alors aucun évêque n'a été de façon officielle, transparente, sanctionné ou révoqué pour sa négligence?"*

De même, pour la question de l'ensemble des indications à donner aux évêques et pour la nécessité de répondre aux victimes. Il s'agissait bien d'actions approuvées par le Pape.

A propos de la subsidiarité, Marie Collins se fâche: *"cette emphase mise sur la subsidiarité montre qu'à l'intérieur de l'Église, le respect pour le système hiérarchique et ses participants prend toujours le pas sur le respect de la personne humaine"*. *"Combien de mesures (...), fondamentales au regard de la justice pour les victimes et pour la prévention des abus, sont sans cesse bloquées par des considérations anachroniques, bureaucratiques, de hiérarchie interne"*.

Sur la collaboration, elle rappelle que la CDF a rejeté les invitations à venir assister aux séances de la Commission. Quand le Cardinal Müller dit qu'un membre de la Congrégation fait partie de la Commission, Marie Collins signale qu'il s'agit de Claudio Papale ... qui a démissionné fin 2015. Et quand le Cardinal dit qu'il ne l'avait jamais rencontrée, elle rappelle un dîner à Dublin, en présence d'autres membres de la Congrégation.

Les réactions

Le Pape a accepté la démission de Marie Collins tout en exprimant *"une profonde reconnaissance pour son travail en faveur des victimes d'abus sexuels par des clercs"*.

Le Cardinal O'Malley a reconnu que *"Marie Collins a défendu constamment et infatigablement les voix des victimes ... avec l'objectif que cela soit une priorité de l'Eglise. Nous écouterons attentivement tout ce que Marie souhaite partager avec nous sur ses préoccupations, et ses contributions importantes vont beaucoup nous manquer."*

Krysten Winter-Green, elle aussi membre de la Commission, fait écho à la frustration de Marie Collins quant à la réticence de la bureaucratie vaticane à travailler avec la Commission. *"Si cette commission doit réellement accomplir ce que Sa Sainteté veut qu'elle accomplisse, alors, je pense que nous devons prendre le temps d'examiner très, très sérieusement le point où nous en sommes et où nous voyons que cette commission peut aller dans le futur"*.

Un autre membre de la commission, le jésuite Hans Zollner se dit désolé *"parce qu'évidemment beaucoup de victimes d'abus sont très tristes; elles ont exprimé une grande déception, mais elles ont aussi compris que la situation est très complexe, parce que nous ne parlons pas d'une institution qui réagit avec la même rapidité dans tous les bureaux. Nous devons nous engager pour un changement de mentalité. Nous parlons d'un changement de culture qui ne se fait pas instantanément"*. Patience donc...

Le thème de la patience est repris par le Cardinal O'Malley: *"Ce temps est un temps de transition à la Curie" Le pape change beaucoup de choses, et une période de changement est toujours difficile. Il y a des personnes qui résistent à ces changements et il y a des structures qui ont besoin d'être changées et adaptées. Aussi, Je comprends la frustration de Marie. Je pense qu'il nous arrive à tous, parfois, d'être frustrés"*.

Pour le frère dominicain Thomas Doyle, expert en la matière, la démission de Marie Collins va causer à la Commission une perte de confiance auprès des victimes et des avocats qui ont poussé depuis des décennies en faveur d'une meilleure protection des mineurs dans l'Eglise. Selon lui, *"la Commission devrait recevoir le pouvoir de réécrire son mandat, en vue d'une meilleure efficacité. Franchement, le monde clérical ne comprend pas de quoi il s'agit"*.

Marie Collins continuera à collaborer avec la commission

Si elle quitte la Commission, Marie Collins continuera néanmoins à collaborer avec elle, notamment « à la formation des responsables d'Église », a annoncé son président, le cardinal Sean O'Malley. Ce que Marie Collins a confirmé.

Sa participation serait de nature à apporter une amélioration par rapport à l'état précédent. En effet, en février 2016, on apprenait par Crux^{vi} que Mgr Tony Anatrella, intervenant devant un groupe de nouveaux évêques en formation, leur explique très clairement qu'un évêque n'est nullement obligé de dénoncer à l'autorité civile "au moment où ils sont informés d'un crime ou d'actes coupables" parmi les prêtres qui relèvent de son autorité. C'est à l'initiative des victimes ou des familles de le faire. Et il semble bien que ce soit l'état actuel du droit canon.

On avait pu s'étonner alors que ce soit Tony Anatrella qui soit chargé d'intervenir dans la formation des évêques sur ce sujet, alors qu'il est accusé depuis dix ans de graves abus par deux personnes, mineures l'époque. Il a toujours nié, mais une procédure canonique vient d'être ouverte à son encontre^{vii}.

Le problème de fond

La démission de Marie Collins met en lumière une résistance à faire face à la crise des abus sexuels par le clergé, ceci après quatre ans de pontificat du Pape François, et quinze ans après le scandale de Boston. Comme le pointe le vaticaniste Marco Politi, la pédophilie dans l'Église n'est pas une nouveauté, nous ne sommes qu'à l'aube d'un immense chantier. En effet, sans remonter à des exemples récurrents dans l'histoire, si l'on s'en tient à la situation présente, on est saisi par l'importance du phénomène. Citons: au Mexique, Maciel, au Chili, le cas de Karadima et ses prolongements. En Espagne, vient de s'ouvrir à Grenade le procès dit des "Romanones" mettant en cause plusieurs prêtres: l'Archevêque est cité au procès. Des experts notent qu'en Espagne, on estime que 5% seulement des cas d'abus sexuels sur mineurs par des prêtres sont venus au jour. Au Pérou, les agissements au sein d'une société de prêtres, Sodalicio, ressemblant au cas Karadima (avec qui il y avait d'ailleurs des contacts) est venue au jour en 2015, après avoir été cachée pendant cinq ans.

Arrêtons nous là, pour nous demander si une commission, consultative, à but préventif, sans grands moyens, en butte au conservatisme d'une institution jalouse de son pouvoir pourra permettre d'éradiquer le mal. Les groupes représentant les victimes ont été sceptiques depuis le début sur la capacité de la commission à changer les choses.

Les victimes

Un cas récent montre cette difficulté à comprendre la souffrance des victimes. Comme le rapporte La Croix^{viii}, lors d'une récente mission à l'Île de Guam, le Cardinal Raymond Burke a voulu interroger les victimes en l'absence de leurs avocats, ce qui est conforme à la procédure. Marie Collins réagit: "*La victime se retrouve seule face à un aréopage de clercs pour parler d'abus commis sur elle par un prêtre... C'est très violent... Cet aveuglement empêche de voir combien des enfants peuvent être détruits par les abus*". Signe que l'attention aux victimes n'est pas vraiment la priorité dans le traitement de la pédophilie de la part du clergé.

La présence de Marie Collins apportait une crédibilité à cette Commission, par sa connaissance des conséquences des abus sur jeunes enfants et par sa compétence dans le domaine de la protection des personnes vulnérables. Après sa démission, il n'y a plus, à la Commission, de représentant des victimes. La question de la portée de cette absence fait débat. Hans Zollner répond: *"La voix des victimes n'est pas représentée par des personnes identifiées comme victimes, mais ceci ne signifie pas que la voix des victimes ne soit pas présente ou représentée...nous avons rencontré des centaines de victimes d'abus"*. Mais Krysten Winter-Green est d'un autre avis: *"j'encouragerais vivement, dit-elle, la participation de victimes, et même j'insisterais pour avoir leur participation"*. Le Frère Thomas Doyle va dans le même sens: *"s'ils n'ont pas une ancienne victime dans cette commission, c'est comme si le Comité de Direction de l' "American Medical Association" n'était composé que de bureaucrates, sans aucun docteur"*.

On a appris tout récemment que le Pape François avait gracié plusieurs prêtres pédophiles: ils ont été condamnés "à une vie de prière et de pénitence", leur évitant d'être réduits à l'état laïc. Cette décision a été présentée comme une mesure de miséricorde qui ne remet pas en cause la position du Pape sur la pédophilie. On peut entendre l'appel à la miséricorde, mais dans le contexte, une telle mesure a créé une certaine confusion et quelques remous. Marie Collins s'en est émue, considérant que le pape ne mesurait pas que de tels actes de clémence minent l'image des actions qu'il mène sur ce terrain, y compris en soutenant la Commission.

Il conviendrait aussi qu'on se demande, et qu'on nous explique, pourquoi les victimes ne sont pas traitées avec les mêmes égards que les responsables d'Église. Pourquoi, au Mexique, le pape a-t-il refusé de recevoir les victimes de Maciel? Tandis qu'on se réjouit qu'il ait préfacé le livre d'une ancienne victime, Daniel Pittet, pourquoi a-t-il reçu plusieurs fois le Cardinal Barbarin et jamais les représentants de La Parole Libérée? Aux représentants des victimes, on prêche la patience, on leur explique qu'ils n'ont pas compris ce qu'est le "temps de l'Église" et son fonctionnement. Mais les victimes invitées à participer à la Commission ont au contraire très bien compris, et elles ont perdu patience: c'est bien une impatience que Peter Saunders exprimait. Marie Collins a tenu plus longtemps, mais elle est arrivée à bout.

En partant des souffrances des victimes pour traiter ces questions, au lieu de s'occuper de gérer le problème du clergé, en leur réservant un traitement prioritaire pour faire entendre ce qu'ils ont vécu et supporté, on irait plus sûrement vers la tolérance zéro.

ⁱ C'est l'objet du film "Spotlights"

ⁱⁱ Juan Barros , évêque contesté d'Osorno , au Chili, voir Golias n° 469

ⁱⁱⁱ Rapporté par NCR 10 Fev 2016

^{iv} On lui reproche aussi d'avoir « ignoré » les agissements d'un prêtre, Gerald Ridsdale, condamné pour avoir agressé une cinquantaine de jeunes garçons (dont son propre neveu), entre 1960 et 1980, et qui fut déplacé de paroisse en paroisse, selon la méthode bien connue.

^v Marie Collins responds to Cardinal Muller's allégations

<https://www.ncronline.org/news/accountability/exclusive-marie-collins-responds-cardinal-mullers-allegations-about-abuse>

^{vi} <https://cruxnow.com/church/2016/02/07/what-new-catholic-bishops-are-and-arent-being-told-on-sex-abuse/>

^{vii} voir Golias hebdo n° 470, p.19 et autres enquêtes antérieures

